

Réf: Dossier 298282

Avis de constitution

SOCIETE « BULDING EXPRESS CONFORT »

Siège ABIDJAN YOPOUGON-AMONDJI, RUE CANAL,
NON LOIN DE LA CLINIQUE SAINTE RITA, Lot 00, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05 Mars 2024, et enregistrés au CEPICI le 06 Mars 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BULDING EXPRESS CONFORT »

Objet : • Prestation de services .

Et pour la réalisation de l'objet social:

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles,
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux,
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce,
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON-AMONDJI, RUE CANAL,
NON LOIN DE LA CLINIQUE SAINTE RITA, Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) M SORO FOUNGNIGUE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-02913 du 28/03/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°16995/GTCA/RC/2024 du 28/03/2024

